

nué par les treize Lôiiables Cantons & Coal-  
liez de la Suisse, en Janvier de l'année après  
la Nativité de nôtre Seigneur & Sauveur Jesus-  
Christ 1708.

II. Toutes les difficultez que le Canton  
de Berne, ( par l'organe des Ministres d'An-  
gletterre & de Brandebourg ) fit naître à l'oc-  
casion des changemens qu'on vouloit faire  
à ce Traité, n'ont produit qu'une perte  
de tems de trois mois; Berne s'est vû con-  
traint d'adherer aux raisons des autres Can-  
tons ses Coallicz à la Diette d'Arav : voici  
la Ratification des Cantons Protestans; car  
les Catholiques avoient donné la leur plu-  
sieurs mois auparavant, comme nous l'a-  
vons remarqué dans les Journaux préce-  
dens.

*Ratification  
du susdit  
Traité par  
les Cantons  
Protestans*

**N**OUS Bourgmestres, Avoyers, Landames  
& Conseils des Lôiiables Cantons & Coal-  
liez Evangeliques de la Suisse, sçavoir Zurich,  
Berne, Glaris, Basle; Schaffouse, Appenfel,  
des Paroisses exterieures, Villes de St. Gal &  
Bienne, ratifions & approuvons tous en com-  
mun le projet nommé (*inseré*) ci-dessus,  
qui a été fait par Mrs. les Députez des treize  
Lôiiables Cantons & Coallicz de la Suisse,  
dans une Diette generale tenuë à Bade au  
mois de Janvier de cette année, en sorte  
qu'ayant plû, sur nôtre instance, à Son Excel-  
lence Mr. Roger Brulari, Chevalier des Or-  
dres du Roi, Marquis de Puisieulx & de Sil-  
lery, Gouverneur de Sa Majesté Royale de  
France & de Navare à Heuningue & à Esper-  
nay, Lieutenant General de ses Armées &  
Ambassadeur en Suisse, de l'envoyer à Sa M.  
Royale;